

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi C-20 est le chapitre 7 de l'histoire du gouvernement le plus vorace que notre pays ait jamais connu. Un aperçu de ses cinq années d'existence nous permet de voir qu'il a écrit le premier chapitre de son histoire avec la présentation de son premier budget.

• (1250)

Cette histoire a commencé avec une déclaration du ministre des Finances qui a relevé les impôts des particuliers, réduit ceux des sociétés et concocté, au bout du compte, un régime fiscal particulièrement impitoyable envers les Canadiens les moins en mesure de payer des impôts.

Nous sommes maintenant rendus au chapitre 7, le projet de loi C-20 qui tend à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Voilà un titre qui annonce une mesure plutôt ennuyeuse et inoffensive de prime abord, mais les contribuables s'apercevront qu'il s'agit d'un épisode particulièrement intéressant de cette histoire puisqu'elle entraîne encore d'autres augmentations de taxe. Nous avons dit à maintes reprises que toute taxe de vente, toute taxe à la consommation était en soi une taxe régressive. Je disais donc qu'on a commencé à rédiger le livre d'histoire dont je parle il y a plus de quatre ans. On a commencé par relever les mêmes taxes qu'on augmente encore aujourd'hui.

Si vous voulez, monsieur le Président, je peux vous donner exactement le montant de chaque augmentation fiscale décrétée au cours de ces cinq années. Vous voulez que je le fasse?

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je n'y tiens pas spécialement.

**M. Hovdebo:** Je ne suis pas sûr de vouloir le faire moi non plus, d'ailleurs. Quoi qu'il en soit, ce chapitre a un petit quelque chose de spécial et d'intéressant. Je disais tout à l'heure que le budget sur lequel se fonde ce projet de loi est un budget illégitime. Les fuites budgétaires ont permis à bien des gens de se servir de leur position privilégiée à leur propre avantage. Jamais dans l'histoire du Canada, dans l'histoire de nos gouvernements parlementaires, on avait toléré pareille chose. Dès que l'on savait que quelqu'un avait réussi à consulter un budget avant son dépôt, il était convenu que ce budget ne devait pas être adopté. Qu'il devait être retiré. Or, le gouvernement actuel a fait exception.

Profiter de renseignements budgétaires privilégiés à son avantage est une chose inacceptable sous un gouvernement parlementaire. Or, le gouvernement actuel ne semblait pas vouloir retirer son budget. Il est même allé plus loin en présentant le projet de loi C-20 qui est dirigé non seulement contre les Canadiens à faible revenu, mais également contre les assistés sociaux et ceux qui n'ont aucun revenu, parce que leurs fonds déjà insuffisants iront encore moins loin.

L'arrogance du gouvernement est très évidente ici. Il n'y a eu aucune modification. Il est étonnant que le gouvernement n'ait jamais vraiment tenté d'expliquer comment il a permis que des gens profitent du budget ou comment il a accepté que des gens soient mis en position de profiter du budget. Le gouvernement ne s'est jamais justifié. Par conséquent, le budget est illégitime et le projet de loi est inadmissible. Mais, le gouvernement est si arrogant que nous sommes contraints d'examiner la mesure au même titre qu'une mesure légitime.

Quelles seront les conséquences du C-20? Je vis dans le nord de la Saskatchewan et j'ai passé une part appréciable de ma vie dans le nord du Canada, notamment à Inuvik et à Whitehorse, au Yukon, et au Nouveau-Québec. Le budget a des répercussions beaucoup plus senties dans les régions isolées et dans le Nord qu'au centre-ville de Toronto ou d'Ottawa, par exemple. Certains aspects du projet de loi C-20 auront des répercussions directes sur la population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, car il fera augmenter le coût des carburants, dont celui du carburant pour avion. Il existe une grande différence entre le prix à payer pour l'essence et le mazout dans le sud et le nord du Canada—et il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour le constater. En ajoutant aux taxes, le projet de loi fera augmenter les prix. Par conséquent, la taxe représentera un fardeau beaucoup plus lourd dans les régions septentrionales et isolées du Canada. Les frais sont élevés pour transporter les produits dans ces régions, et la nouvelle taxe ajoutera à ces frais.

Le tourisme est une industrie importante dans bien des régions du nord de la Saskatchewan, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. En fait, dans toutes les régions du nord du Canada. Cette taxe fera augmenter le coût de toutes les activités touristiques dans notre pays, puisqu'elle fera grimper le coût de l'essence et du carburant, consommés tant par les entreprises de transport routier que par les lignes aériennes.

On connaît pourtant les répercussions de ce genre de taxe. L'an dernier, le gouvernement a imposé une taxe sur les communications. Et c'est ce genre de taxe dont nous sommes saisis aujourd'hui, une taxe sur les communications imposée sur chaque appel interurbain effectué dans ces régions. Si vous habitez dans le nord et que vous désirez communiquer avec votre médecin, avec l'école pour vous informer des progrès de vos enfants ou avec votre fournisseur d'essence ou d'autres produits indispensables, vous devez faire des appels interurbains. Si vous vivez à Ottawa, aucun de ces appels ne sera un appel interurbain et vous n'aurez pas de taxe à payer. Mais les habitants du nord, eux, devront payer 10 p. 100 de taxe sur chaque appel qu'ils auront effectué pour obtenir les renseignements et les marchandises qui sont essentiels à leur bien-être. Cela signifie pour les habitants du nord du pays et des régions éloignées une augmentation de taxe